

Détail de la réunion							
Date	17/02/2020		Nombre total de votants	8			
Heure prévue	18h00						
Heure effective	18h05		Nombre d'observateurs				
Heure de fin	20h45						
Personnes présentes							
Atteinte du Quorum			Oui				
Lieu			LFL				
Durée de la réunion			2h30				
Type de réunions	CG		X				
	CG extraordinaire						
	AG						
	AG extraordinaire						
Membres élus		Membres de droit		Invités			
Jean-Christel ZANOVI	X	Magali TOULET	X	Patrick BRISSET	X		
Horacio FREITAS	X	Gilles GANIVET	X	Annick MAYAKAS	Abs		
Thomas SAUZON	X	Laurent THOMAS	X				
		Thérèse DJE	X				
Sylvie ZANOU	X	Marie-Agnès HOUZANGE	X				
Mathieu AWLIME	X						
Sylvie ROUQUETTE	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X				
Virginie RIVIERE	X						
Jean-Emmanuel JULO-REMINIAC	X						
Pacôme ADJOUROUVI	ABS						

**Ordre du Jour**

#1	Présentation de l'ordre du jour
#2	Validation du PV du 2 décembre 2019
#3	Point sur le contrôle CNSS
#4	Point sur les travaux
#5	Point sur la commission kermesse
#6	Commission juridique
#7	Commission informatique
#8	Point finances (facture AEFE, proposition d'une nouvelle grille salariale pour les futurs recrutés)
#9	Questions diverses : cantine, tarif tests d'entrée, facture de déménagement des salles de classe, bureau IEN et coût réel pour l'APE

**ITEM #1**

**Présentation de l'ordre du jour**

**Résumé des discussions**

Avant le début de la réunion, M. GANIVET annonce à l'assemblée son prochain départ du TOGO au mois d'août, ayant participé à toutes les réunions du comité de gestion depuis son arrivée, il insiste sur l'importance de cette instance pour l'établissement. M. Yannick LEROUX sera son successeur.

M. FREITAS présente l'ordre du jour. Mme HOUZANGBE s'interroge sur la tenue d'une commission paritaire suite au point 8 de l'ordre du jour qui propose une nouvelle grille salariale. M. THOMAS rappelle que des élections des délégués du personnel se sont tenues dans l'établissement et qu'il existe quatre collèges de représentants : un pour les cadres de l'école primaire, un pour ceux du secondaire, un pour les agents de maîtrise et un pour les agents d'exécution. Ces grilles ont été présentées lors d'une commission de dialogue social qui est paritaire puisque composée de membres de la direction, du comité de gestion et des représentants des personnels.

M. MAIZOUE informe l'assemblée de la venue d'un sénateur à la fin de la semaine à LOME et souhaite associer le comité à une réunion pour parler de la situation du LFL. M. MAIZOUE demande qu'un point sur le professeur de philosophie soit ajouté dans les divers.

**ITEM #2**

**Validation du PV du 2 décembre 2019**

**Résumé des discussions**

M. FREITAS demande la validation du dernier PV, celui-ci est adopté à l'unanimité.

<b>ITEM#3</b>	<b>Point sur le contrôle CNSS</b>
---------------	-----------------------------------

**Résumé des discussions**

Mme TOULET informe qu'un contrôle de la CNSS a eu lieu du lundi 11 au mercredi 13 février dans les locaux pour vérifier nos déclarations de salaires, fiches de paie et contrats de travail de 2017 à 2019. Les contrôleurs ont fait une première restitution mercredi dans la matinée et ont relevé que les indemnités de transport n'ont pas été déclarées de janvier 2017 à août 2019, ils ont noté aussi qu'une prime honorifique n'avait pas été déclarée. La CNSS doit envoyer dans quelques semaines un rapport provisoire avec demandes d'explications sur les points qu'elle a relevés et l'établissement dispose de quinze jours pour fournir une réponse argumentée. Suite à notre réponse, la CNSS enverra son rapport définitif. Mme TOULET ajoute que la CNSS n'a pas donné d'estimation sur le montant du redressement.

<b>ITEM#4</b>	<b>Point sur les travaux</b>
---------------	------------------------------

**Résumé des discussions**

Mme ROUQUETTE informe l'assemblée que mardi 18 février se tiendra une réunion pour le choix de l'entreprise qui se chargera des constats des malfaçons et pour lequel il n'y a pas encore de montant. La date du contrôle des toitures sera fixée aussi lors de cette réunion, ce contrôle est destiné à savoir si la laine de verre sous le toit est bien posée partout selon le cahier des charges. La somme restant à devoir à CENTRO est de 50 millions, Mme ROUQUETTE pense que le chiffrage des malfaçons dépassera ce montant.

<b>ITEM#5</b>	<b>Point sur la commission kermesse</b>
---------------	---

**Résumé des discussions**

Mme RIVIERE annonce qu'une réunion s'est tenue le janvier 2020 pour définir les critères d'attribution des fonds récoltés grâce à la kermesse 2019, ceux retenus sont au nombre de quatre :

- Amélioration du cadre de vie des élèves (mobilier, vestiaires, cantine, foyer, extérieurs)
- Petit matériel pédagogique
- Fonds social d'aide aux élèves pour les sorties scolaires pédagogiques
- Sorties culturelles, spectacles, événements

A la question du montant du fonds, Mme TOULET répond qu'il y a 7,5 millions de FCFA. M. THOMAS souhaite qu'on puisse aider certains élèves pour les voyages scolaires, comme celui du GHANA des 2<sup>nde</sup>. Mme RIVIERE est d'accord mais souhaite des courriers de

demandes écrites des familles.

ITEM#6	Commission juridique
--------	----------------------

**Résumé des discussions**

M. ZANOVI annonce que l'affaire contre M. ALAGBO est renvoyée au 10 mars. La demande de M. AJAVON concernant les cotisations versées pour sa retraite est en cours.

ITEM#7	Commission informatique
--------	-------------------------

**Résumé des discussions**

M. SAUZON annonce un blocage de la situation par GVA qui a un délai de quinze jours encore pour déployer la fibre à l'école primaire. La résiliation du contrat avec TOGOCOM est prévue à la mi-mars. M. SAUZON dit laisser la situation telle quelle afin de rediscuter avec GVA de la performance du réseau. Mme TOULET ajoute que le paiement de leur facture est conditionné par la livraison des services et que de cette façon, il n'y aura pas les factures de deux fournisseurs à payer.

ITEM#8	Point finances (facture AEFÉ, proposition d'une nouvelle grille salariale pour les futurs recrutés)
--------	---

**Résumé des discussions**

Mme TOULET souhaite présenter deux points : une situation de la trésorerie et du plan de trésorerie pour 2020 et une situation des provisions faites et à faire, le budget devant être remonté à l'AEFE.

Sur le premier point, la trésorerie, Mme TOULET présente un tableur qui comporte plusieurs éléments : une caisse physique et deux comptes bancaires : un en FCFA et un en euros. La projection du compte en FCFA intègre tout y compris le paiement des factures à l'AEFE et le coût de construction du bureau de l'IEN. Le tableau montre des soldes positifs en janvier et février, ceci est dû au paiement des scolarités de début de trimestre, par contre en août le montant affiché n'excède pas 7 millions de FCFA car les rentrées sont nulles en juin, juillet mais les charges sont toujours à devoir, notamment les paies. Le compte euros montre un solde négatif de 197 millions de FCFA en mars qui représente le tiers de la participation à la rémunération des résidents 2020, puis en décembre si toute la facture est payée, le solde sera négatif de 212 millions de FCFA. Le compte FCFA lui aura un solde positif de 131 millions ce qui sera insuffisant.

L'établissement a aussi un compte épargne de 500 millions de FCFA et un compte épargne en euros de 35 millions de FCFA, ce compte en euros ne rapporte rien. Par contre le DAT rapporte chaque année 43 millions d'intérêts, il faut donc conserver le DAT comme garantie pour le paiement des salaires. Pour récapituler la trésorerie, on observe que le solde des comptes courants pour mars est de - 122 millions de FCFA mais si on intègre l'épargne il est de 413 millions de FCFA. A noter que le montant des frais de transfert de FCFA en Euros est très élevé, environ 8% du montant. A cette information M. SAUZON demande si on ne peut pas inciter les

parents d'élèves à payer leurs frais de scolarité en euros.

M. THOMAS ajoute que l'avantage de la mutualisation est que l'établissement paie les factures en FCFA et se fait rembourser par la mutualisation sur le compte euros, ce qui évite des frais de transfert.

Mme TOULET poursuit en précisant que l'emprunt immobilier est intégré au compte euros et que la trésorerie permet de le payer.

Concernant la facture AEFÉ, elle s'élève à 669 millions de FCFA sans les HSA et indemnités de jury d'examens à régler à part. Il s'agit de la participation financière complémentaire, soit 6% des écolages et la rémunération des résidents : salaires et ISVL.

M. THOMAS ajoute que l'ISVL a augmenté de 9.5% en 2020, ce qui fait environ 20 000 euros de plus par an.

Les provisions sont le sujet du deuxième point des finances, un tableau excel présente les provisions du compte financier 2018 qui a été remonté à l'AEFE :

- Provision délocalisation de 724 millions de FCFA
- Provision pour risques généraux de 55 millions de FCFA
- Provision pour risques contentieux de 6 millions de FCFA
- Provision pour régularisation des contrats de 57 500 000 FCFA

La provision pour risques est à garder absolument, celle pour la délocalisation a été constituée mais pas passée en écriture, il faudrait l'intégrer avant le 31/12/2019 pour refléter la réalité et régulariser car les travaux sont finis. Les provisions correspondent à des risques réels, la régularisation des contrats comprend la demande de M. ALAGBO de 57 millions, Mme TOULET ajoute que le risque lié à la CNSS et à la régularisation des primes de transport peut être augmenté. Le montant total des provisions pour l'exercice 2020 s'élève à 219 millions de FCFA.

M. FREITAS demande un vote :

VOTE	Nombre de votants : 8
Bulletin secret	
Mainlevée	x
POUR	8
CONTRE	0
ABSENTION	0

Mme TOULET poursuit sur la facture AEFÉ reçue dernièrement et pour laquelle l'AEFE demande un règlement immédiat de 30% soit 188 millions de FCFA. Le comité et la direction décide d'attendre début mars pour refaire un point sur la trésorerie et faire un courrier à l'AEFE. M. GANIVET informe que la solution d'un taux de remontée moindre de 55 à 25% a été refusée par l'AEFE.

Mme TOULET présente une proposition de nouvelle grille salariale pour les catégories suivantes : une pour les enseignants avec trois simulations : 30, 40 ou 50% inférieure à l'actuelle, une pour les agents administratifs qui est de 30% inférieure et pas de changement pour celle des agents d'exécution. La commission finances a aussi retravaillé les rémunérations des prestations, indemnités et avantages. La semaine de suppléance d'un professeur passerait de 202 699 à 101 350 FCFA, le tarif « études du soir », créé à la base pour les enseignants volontaires, serait supprimé et remplacé par le tarif surveillance déjà en place pour les examens. Pour les nouveaux recrutés dès septembre, la prime de professeur principal serait diminuée de moitié, la participation aux conseils de classe et les réunions parents professeurs seraient

supprimées, l'indemnité de suivi des élèves serait la même au primaire comme au secondaire. L'indemnité de résidence serait supprimée en septembre 2020 et la prime de caisse serait diminuée de 50% en cas de changement de la personne actuelle.

Mme TOULET informe que ces grilles ont été présentées aux représentants des personnels lors de la réunion dialogue social, ceux-ci ont souhaité en discuter avec leurs collègues avant tout accord.

L'inspection du travail a vu ces grilles également et a déclaré qu'elle n'était pas opposée dans un premier temps avant de se rétracter et que le directeur régional lors d'une entrevue dise que ces grilles pourraient être discriminatoires. Au niveau du droit, le cabinet d'avocats a répondu positivement, c'est le cas des entreprises qui ont des difficultés économiques. M. MAIZOUE s'étonne que des grilles salariales ramenant les salaires plus de 19 ans en arrière soient proposées.

Il faut certes baisser la masse salariale mais conserver des salaires attractifs.

ITEM#9	Questions diverses
--------	--------------------

#### Résumé des discussions

M. THOMAS souhaite parler de la suppression du poste de professeur de philosophie expatrié et résident, ce sera un contrat local jusqu'à la rentrée 2021, date à laquelle arriveront de nouveaux expatriés avec des missions de 9H devant élèves. L'établissement va demander pour le recrutement d'un professeur de lettres un profil lettres/philosophie.

#### La cantine :

La commission s'est réunie et a visité les locaux de la cantine de l'université et rencontré leur équipe dirigeante. Cette société livre actuellement 3000 repas par jour à l'université, elle livre aussi la brasserie de Lomé et le Cours Lumière. Le déjeuner pris en même temps sur place était très correct et la société a fait parvenir sa proposition commerciale qui comprend la fourniture de la vaisselle, l'installation de matériel de cuisine, le service des élèves et le nettoyage. Les tarifs seraient de 1 800 FCFA par repas pour l'élémentaire et de 1 600 FCFA pour la maternelle. Le coût estimé à refacturer aux parents serait de 2000 FCFA en tarif unique. L'idée sera de proposer la même chose au collège lycée. Le prestataire commencerait à la rentrée de septembre 2020.

M. FREITAS demande un vote pour ce nouveau prestataire

VOTE	Nombre de votants : 8
Bulletin secret	
Mainlevée	x
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

M. JULO-REMINIAC demande quel impact cela aura sur la lunch-box et qu'en est-il de la capacité d'accueil. Mme DJE répond qu'il y a actuellement 30 élèves inscrits à la lunch-box parmi lesquels beaucoup mangeaient à la cantine et qu'il sera prévu 2 services en septembre. Le

service lunch-box sera néanmoins maintenu à la rentrée.

Le tarif des tests d'entrée :

M. THOMAS informe qu'actuellement les familles dont les enfants doivent passer un test d'entrée sont tenues de payer les frais de dossier de 150 000 FCFA avant et ces frais ne sont pas remboursables en cas d'échec au test et refus de redoublement par la famille. Afin d'inciter les familles à s'inscrire et pour lesquelles ce montant de 150 000 FCFA est un frein, M. THOMAS propose un tarif de test à 25 000 FCFA avant le paiement de tout frais d'inscription et que seuls les élèves intégrant l'établissement après le test paient les frais d'inscription.

M. FREITAS demande un vote

VOTE	Nombre de votants
Bulletin secret	
Mainlevée	x
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le bureau de l'IEN et le coût pour l'APELF

M. THOMAS rappelle le déroulé des événements qui commence par la venue d'une mission AEFÉ en octobre 2018 pour déménager la mutualisation de NIAMEY à LOME et ensuite avec l'idée d'implanter le bureau de l'IEN dans l'enceinte de l'IFT mais pas dans les locaux de l'établissement. L'ambassade n'ayant aucun local, la seule solution est la construction mais financé par la mutualisation. Le financement représente 2 années de cotisation, environ 100 000 €. M. THOMAS ajoute que le coût est de 0FCFA pour l'établissement et qu'il sera propriétaire de la construction. Par contre c'est le comité de gestion qui va s'occuper de suivre les travaux. L'architecte choisi par le service immobilier, est le même que celui de l'école primaire et Strauss. Les membres élus trouvent le montant de la construction très élevé pour 50m<sup>2</sup> de bureau et sont réticents à avoir affaire aux mêmes problèmes posés par le suivi des travaux de rénovation de Strauss. Les trésoriers ne sont pas d'accord pour signer le contrat.

Fin de la réunion : 20H45.

LE PRESIDENT

M. H. FREITAS



LA SECRÉTAIRE

Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR

M. L. THOMAS

